



Eco-conception de planches de surf NOTOX à Anglet (64)

- Produire autrement
- Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi agir ?



Bénéficiaire

Green Wave SAS

Partenaires

- ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
- Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes

Coût (HT)

Coût : 12 k€

Financement

ADEME : 6 000 €

Bilan en chiffres

- 80% des matériaux utilisés sont d'origine française et 20% sont d'origine belge
- 74% des déchets recyclés (dont chutes de lin et polystyrène expansé)
- Réduction de 28% des déchets à traiter par rapport à une planche classique

Date de lancement

2014

La société Green Wave SAS est spécialisée dans la conception, la fabrication artisanale et la commercialisation de planches de surf connues sous la marque NOTOX. Développant ses propres technologies, l'entreprise a souhaité dès le départ proposer à ses clients des produits plus sains et plus respectueux de l'environnement. Ainsi, elle a par exemple remplacé la traditionnelle fibre de verre, un produit irritant, par de la fibre de lin. Poursuivant cette démarche en faveur de l'environnement et de la santé, elle a décidé en 2014 de développer un produit entièrement éco-conçu.

L'éco-conception est une démarche conduite par les entreprises qui vise à améliorer la performance environnementale des produits et services. Elle repose sur une analyse des impacts environnementaux de toutes les étapes du cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie en passant par le transport et l'utilisation. Il s'agit d'une approche multicritère qui permet de réduire de façon globale les impacts (réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles, écotoxicité, émissions de polluants atmosphériques). L'enjeu pour NOTOX était triple :

- réduire encore davantage l'impact environnemental de ses activités tout en optimisant ses matières premières et ses déchets ;
- valoriser ses démarches et ses produits auprès de ses clients via un affichage environnemental performant ;
- poursuivre l'implication et la motivation de son équipe tout en acquérant de nouvelles compétences.

Encourageant depuis plusieurs années les entreprises à appliquer les principes de l'éco-conception, la Direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME a apporté son soutien à cette opération. Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une action collective portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour proposer aux entreprises landaises de gagner en compétitivité et de monter en compétence.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

M. Pierre POMIERS, co-fondateur de NOTOX :

« La démarche d'éco-conception s'est effectuée en parallèle avec une démarche sur l'affichage environnemental de nos produits. La combinaison des deux était un défi important pour nous car cela nous a permis d'approfondir encore notre engagement en faveur de produits respectueux de la santé et de l'environnement tout en valorisant nos actions auprès de nos clients. Le surf est un sport et un loisir qui se pratique en pleine nature et qui véhicule des valeurs fortes de santé et d'écologie. Intégrer l'éco-conception est une évidence qui nous permet d'être cohérents avec notre projet d'entreprise et nos propres valeurs. »



Fabrication d'une planche de surf GreenOne® éco-conçue

Source : Green Wave SAS

Présentation et résultats

Dans le cadre de l'action collective portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes et soutenue par l'ADEME, NOTOX a réalisé l'analyse de cycle de vie simplifiée d'une planche de surf de 7'0 (213 cm) de la gamme GreenOne® en ciblant 5 champs :

- les matières premières (fibres naturelles de lin, matrices bio-sourcées, pains de mousse en polystyrène expansé recyclée -PSE-, résine époxy haute performance bio-sourcée) ;
- la fabrication (stratification sous vide permettant notamment de supprimer quasiment toutes les émissions de COV en éliminant la stratification et de réduire la matière nécessaire en diminuant la phase de ponçage de 65%) ;
- la logistique (matières premières provenant à 80% de France et 20% de Belgique pour réduire le Bilan Carbone des approvisionnements, utilisation des réceptions de marchandises pour réexpédier les déchets, emballages à base de chutes et de cartons réutilisés) ;
- l'utilisation (sensibilisation des utilisateurs). Toutefois, il convient de noter que l'utilisation d'une planche est un champ difficile à évaluer car il dépend du comportement du surfeur (pratique sportive ou de loisir, utilisateur fréquent ou occasionnel) ;
- la fin de vie (mise en place d'une filière de récupération et de démantèlement des planches, recyclage des chutes de PSE).

Au final, la planche éco-conçue affiche une réduction de 28% des déchets à traiter par rapport à une planche GreenOne® traditionnelle. 74% des déchets sont en effet recyclables, dont les fibres de lin et les déchets de PSE. L'affichage environnemental du produit, publié sur le site Internet de l'entreprise, permet de comparer la planche éco-conçue avec une planche classique.

Enfin, pour réduire les déchets finaux et compléter son engagement sociétal, NOTOX participe à des programmes de reconditionnement de planches de surf usagées avec des associations de solidarité internationale (par exemple Surfeurs Solidaires) et équipe gratuitement des clubs en Afrique.

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr

- Le site de NOTOX www.notox.fr
- Le site de la CCI des Landes www.landes.cci.fr
- Le site de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine www.aquitaine.ademe.fr

CONTACTS

- NOTOX
Tél : 05 59 52 31 53
pierre.pomiers@notox.fr
- CCI des Landes
Tél : 05 58 05 44 68
christophe.robin@landes.cci.fr
- ADEME Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
Tél : 05 49 50 12 12
ademe.aquitaine@ademe.fr

Focus

En complément, NOTOX a élaboré une Charte Qualité qui concerne plus particulièrement les conditions de travail des employés en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Publiée sur le site Internet de l'entreprise, elle présente notamment les actions en matière de traitement de l'air dans les ateliers, d'utilisation de solvants non toxiques ou encore la présence de stations de travail ergonomiques.

Facteurs de reproductibilité

Toutes les entreprises peuvent être concernées par une démarche d'éco-conception. L'ADEME, notamment à travers ses directions régionales, peut soutenir ces démarches, notamment si elles peuvent être sources d'innovation sociale et si elles s'appuient sur une dynamique collective ainsi que sur un ancrage territorial fort.